

**ALAIN MARSAUD**

**AVANT  
DE  
TOUT  
OUBLIER**

**DENOËL  
IMPACTS**

Extrait de la publication



Avant de tout oublier



Alain Marsaud

Avant  
de tout oublier

**DENOËL  
IMPACTS**

Ouvrage publié sous la direction  
de Guy Birenbaum

© 2002, by Éditions Denoël  
9, rue du Cherche-Midi, 75006 Paris  
ISBN : 2.207.25336.8  
B 25336.5

À Claude, Chloé et Arielle  
À Maman et à Papa  
À Gilles





*Croyez ceux qui cherchent la vérité,  
doutez de ceux qui la trouvent.*

André Gide

*The true administration of justice is  
the firmest pillar of good government.*

Déclaration de George Washington  
gravée au fronton du bâtiment  
abritant la Cour suprême  
de l'État de New York



## Une certaine conception de la justice m'amène à...

Paris, bureau du ministre de la Justice Pierre Arpaillange, le 18 avril 1989, 10 heures : « Monsieur le garde des Sceaux, le gouvernement est bien sûr légitime et c'est très légitimement qu'il s'apprête à faire voter une loi d'amnistie au profit des membres inculpés du FLNC. Je ne me sens pas capable de signer les réquisitions de non-lieu qui interviendront après cette loi d'amnistie, c'est la raison pour laquelle je vous demande de me permettre de faire jouer une sorte de clause de conscience comme celle dont bénéficient les journalistes. Je souhaite quitter le plus rapidement possible mes fonctions de responsable du Service central de lutte antiterroriste et que vous m'autorisiez en outre à rejoindre le cabinet du président du Sénat qui me propose un poste de conseiller. »

« Cher ami, cher monsieur Marsaud, je vous regretterai. Vous savez combien nos relations sont bonnes... »

Voilà, en quelques mots tout a été dit de part et d'autre. Je viens de tourner une page de ma carrière de magistrat, quinze ans après avoir intégré l'École nationale de la magistrature. Cela faisait plusieurs jours, voire plusieurs semaines, que j'avais pris cette décision que je savais irrévocable. Je ne suis ni amer, ni en colère. Juste serein. Une certaine conception de la République et de la justice m'amène à abandonner mes fonctions, un point c'est tout. L'alternance politique qui avait eu lieu l'année précédente avait sonné le glas d'une attitude sans faille à l'égard de la question corse.

Le nouveau gouvernement, c'était son droit le plus absolu, essayait de faire avancer ce dossier par des voies différentes qui excluaient *de facto* toute sanction judiciaire des activités terroristes. Il s'agissait d'une exigence à la fois du FLNC mais aussi de certains élus de l'île. La future amnistie s'inscrivait ainsi dans les faits et le Service central de lutte antiterroriste que je dirigeais depuis 1986 devenait un enjeu politique de première importance pour le garde des Sceaux. Quelques syndicats de magistrats et des collectifs d'avocats laissaient par ailleurs entendre depuis l'alternance politique que les méthodes que nous utilisions n'étaient pas tout à fait conformes aux droits de l'homme, voire nous situaient carrément en dehors de la légalité républicaine. En somme, il fallait faire feu de tout bois pour remettre en cause tant notre légitimité que notre efficacité.

Ce climat, l'hebdomadaire *Le Point* en donna une description assez juste, une fois mon départ annoncé, sous le titre « Couac judiciaire dans la lutte antiterroriste » : « Le responsable de la section antiterroriste du parquet de Paris, Alain Marsaud, démissionne de son poste pour rejoindre le cabinet d'Alain Poher au Sénat. Un départ qui remue le Landerneau judiciaire. Cet énergique magistrat, ancien rugbyman, [...] manifeste ainsi son opposition à la politique menée à l'égard des différents mouvements indépendantistes. La quatorzième section du parquet spécialisée dans l'antiterrorisme coordonnait les services de polices spécialisés et quatre juges d'instruction. Un "instrument de guerre" créé à chaud en 1986 à la suite des attentats sanglants de Paris, et qui a remporté d'incontestables succès contre Action directe, l'ARC des Caraïbes, le FLNC, Iparretarrak et le terrorisme proche-oriental. Mais la nouvelle politique d'apaisement et de trêve menée par le pouvoir – qui se manifeste en particulier par des amnisties – n'a manifestement pas convaincu Alain Marsaud. Il se savait dans le collimateur de la chancellerie : il a préféré prendre les devants. »

Le procureur de la République de Paris nommé par le nouveau gouvernement s'appelait Pierre Bezard. Il était limousin et, comme moi, originaire du sud de la Haute-Vienne. Tous les mardis, à l'issue d'une réunion hebdomadaire à la chan-

cellerie, il se tournait vers moi, me disant : « Monsieur Arpaillage m'a encore demandé quand j'aurais votre tête !... » Rituellement, je lui répondais : « Que lui avez-vous alors dit, monsieur le procureur ? » Rituellement aussi, il me répondait avec un large sourire aux lèvres : « J'attends vos instructions écrites, monsieur le garde des Sceaux. » Cette petite guerre de tranchées ne pouvait à l'évidence s'éterniser.

Il me fallait purement et simplement prendre acte qu'en matière de terrorisme la politique du gouvernement Rocard ne correspondait pas à celle que nous avions mise en œuvre, mes collègues et moi, durant les années précédentes. Manifestement, il s'agissait de concevoir cette lutte sous un angle plus politique et non plus strictement judiciaire, en Corse comme au Proche-Orient ou au Pays basque. Autrement dit, le pouvoir politique revenait sur ce que je considérais comme une victoire durement conquise : le judiciaire comme point de passage obligé de la lutte antiterroriste.

Un acte terroriste, c'est forcément un crime ou un délit, qui implique l'intervention d'un juge. Avec d'autres magistrats, j'en avais persuadé le précédent gouvernement. Le nouvel exécutif optait, lui, pour un règlement plus politique au détriment d'un règlement judiciaire. Il s'agissait de deux conceptions radicalement opposées sur le fond.

Je constatai d'ailleurs que les fonctionnaires de police eux-mêmes avaient reçu des consignes en

ce sens. Sans doute contre leur volonté, ils se tournaient beaucoup moins vers nous, la nécessaire coopération entre police judiciaire et justice battait sensiblement de l'aile. Décidément, le Service central de lutte antiterroriste sentirait le soufre tant que je resterais à sa tête, et je ne souhaitais pas qu'il soit affaibli pour de mauvaises raisons.

Tout naturellement est alors venu le temps de l'amnistie, exigée par le FLNC pour une cinquantaine de détenus que nous avons eu beaucoup de mal à faire interpeller. Tous appartenaient à des commandos extrêmement actifs dans les deux départements corses. Ils avaient à répondre d'actes de violence contre des personnes ou des biens. Qu'il me semblait loin et révolu le temps pourtant si proche en vérité où les hommes politiques, toutes tendances confondues, allaient verser des larmes sur les cercueils des deux gendarmes assassinés dans l'île en 1987 et 1988. Des larmes de crocodile en réalité, comme tous ces changements semblaient le démontrer. Il y eut bien entendu quelques juges d'instruction, mais assez peu au demeurant, pour répondre favorablement aux demandes de mise en liberté des membres du FLNC. Très rapidement, je me suis rendu compte qu'en réprouvant cette « politique de pardon » un peu rapide, je risquais de freiner sa mise en œuvre et telle n'était pas ma conception de la mission de magistrat. Il valait mieux

quitter la scène pour ne pas avoir à participer à une nouvelle pantalonnade. Non, décidément, les coulevres corses seraient trop grosses à avaler : ma décision était irrévocable.

Certains de mes plus proches collègues et même quelques hauts fonctionnaires de police me conseillèrent de réfléchir avant de tourner la page, estimant que cette politique n'était qu'affaire de circonstances. L'avenir devait leur donner raison. J'aurais pu décider de rester ou même de résister plus ou moins passivement car ma fonction et les succès de ce service étaient devenus politiquement emblématiques. On savait, en « haut lieu », que l'ancienne majorité devenue opposition serait montée immédiatement au créneau pour me défendre contre toute attaque le cas échéant. J'aurais pu « faire semblant » en attendant que le vent politique tourne, comme d'autres le firent. Le vent a d'ailleurs fini par tourner un an plus tard sous l'effet conjugué de la reprise des actions violentes du FLNC et de l'affaire du DC 10 d'UTA. Et dire que le pouvoir politique de gauche songea un temps à dissoudre le service que j'avais contribué à créer !

Heureusement, il conserva l'équipe de magistrats spécialisés et put, le moment venu, faire appel à leur compétence et à leur culture irremplaçable en matière de lutte antiterroriste. Les gouvernements socialistes successifs se comportèrent d'ailleurs très correctement envers moi :



alors que je continuais à recevoir des menaces (ce qui, dans une certaine mesure, équivalait à une reconnaissance professionnelle de la part de terroristes que j'avais pourchassés sans relâche !), les différents gouvernements de gauche ne me retirèrent jamais la protection que la République, en fille prévoyante, m'avait accordée. C'est au contraire un gouvernement et un ministre de droite qui, en 1996, jugèrent bon de le faire. Gardez-vous de vos amis...

L'échange que j'eus ce fameux matin d'avril 1989 avec Pierre Arpaillage se déroula donc à fleurets mouchetés, entre deux hommes en total désaccord mais dont l'un était ministre et l'autre son subordonné. Le garde des Sceaux fut, comme à son habitude, urbain, tellement urbain... Nous ne prîmes même pas le temps ni la peine de jouer au chat et à la souris. Chacun exécuta sa partition en soliste. J'avais la conviction que ma place n'était plus au sein d'un service que l'on voulait affaiblir. Lui pensait que j'étais un obstacle à la mise en œuvre d'une nouvelle politique. Bien évidemment, rien de tout cela ne fut dit. On s'en tint des deux côtés aux classiques et strictes formules de politesse. Je ne crus pas un seul instant le ministre quand il m'assura qu'il me regretterait. En fait, je savais à quoi m'en tenir à propos des conceptions de cet ancien procureur général dont je respectais pourtant les convictions et le savoir-faire.

Je l'avais rencontré un an auparavant le jour de la fête nationale américaine, le 4 juillet 1988, alors

que nous étions tous les deux invités à la réception de l'ambassadeur des États-Unis en France. Il m'avait questionné sur la situation des détenus d'Action directe, alors en grève de la faim pour obtenir la levée d'une mesure d'isolement. La sollicitude du garde des Sceaux à l'égard de personnes poursuivies pour plusieurs homicides m'avait pour le moins surpris. Le monde judiciaire semblait avoir changé avec l'alternance. Je m'étais battu pour que justice soit faite et rendue aux victimes, pour que la paix civile soit rétablie et le ministre de la Justice s'interrogeait déjà sur la rigueur des conditions pénitentiaires réservées à des criminels ! J'étais assez abasourdi par ces beaux et nobles sentiments inspirés par un humanisme somme toute assez étranger à celles et ceux qui jouaient sans remords de la gâchette, quelles que puissent être leurs motivations.

Ce jour-là, je me rendis compte que je ne vivais manifestement pas sur la même planète que Pierre Arpaillage, que nos points de vue resteraient inconciliables à tout jamais. En réalité, bien qu'œuvrant dans la même institution du même pays, nous n'avions pas vécu les mêmes événements. La préoccupation ministérielle pour l'inconfort de la cellule de Jean-Marc Rouillan me paraissait bien indécente eu égard au sort qu'avait réservé son groupe à Georges Besse et au général Audran, froidement assassinés. Comment aurais-je pu trouver un terrain d'entente

avec ce garde des Sceaux alors que me revenait à l'esprit notre entretien à l'ambassade des États-Unis ?

Il n'aurait servi à rien de croiser le fer entre nos deux conceptions de l'action de la justice, nous savions et l'un et l'autre à quoi nous en tenir. Dans cette matière très particulière, le gouvernement doit avoir une confiance absolue dans les magistrats qui agissent au nom des pouvoirs publics, de la politique parfois la plus politicienne dans un domaine qui relève, qu'on le veuille ou non, de l'exercice de la souveraineté de l'État. Je quittais Pierre Arpaillange avec la tranquille certitude du devoir accompli et le sentiment très clair que le nouveau gouvernement se fourvoyait dans la voie de l'amnistie. On ne construit rien de solide sur l'absence de mémoire même si la notion de pardon ne peut être absente de la gestion politique de la lutte antiterroriste.

Au fond, j'avais fait le tour de la question. Culturellement, ce fut une période exaltante. Professionnellement, elle fut des plus enrichissantes et sans doute ne connaîtrai-je plus jamais un engagement personnel aussi intense. Familialement, ce fut une époque plus difficile à vivre : mes filles, Chloé, née en 1983, et Arielle, née en 1987 dans une maternité protégée par des officiers de sécurité, n'étaient encore que des enfants et je voulais les voir grandir. La lutte antiterroriste implique un engagement si total et si permanent qu'il

bouleverse votre vie personnelle. On y vit le paradoxe de la puissance et de l'impuissance dans l'action au quotidien, succès et échecs s'enchaînent. C'est une contradiction permanente qu'il faut gérer à chaque instant. De ce point de vue, je ressentais le besoin de mettre les pouces, de dire « stop! ».

Je veux néanmoins témoigner de mon admiration sans borne pour celles et ceux de mes collègues qui poursuivent cette lutte depuis tant d'années et pour lesquels j'ai la plus haute estime et amitié. Notamment Jean-Louis Bruguière qui, depuis plus de vingt ans avec constance, traque la violence politique mais aussi Irène Stoller qui vient de quitter la direction de la quatorzième section pour un repos bien mérité. En ce qui me concerne, j'avais besoin de partir. Curieux de nature, je me disais que le moment était venu de faire autre chose. C'est ainsi qu'a pris fin cette partie de ma vie que fut le parquet antiterroriste. Je ressentis quelques regrets à quitter ce service que j'avais contribué à créer de toutes pièces. De l'aménagement des locaux jusqu'au choix des collaborateurs et à la définition de la stratégie, j'avais tout pris en charge et il me fallait maintenant céder la place à un autre, laisser la gestion et l'avenir de ce que je pouvais légitimement considérer comme mon « enfant » à d'autres mains et à d'autres esprits.

Il s'agissait bel et bien de la fin d'une aventure. Je savais que mon successeur serait Laurence Le Vert et cette perspective me rassurait tant cette



En 1986, Alain Marsaud crée et prend la direction du service central de lutte antiterroriste du parquet de Paris. Trois ans plus tard, il démissionne de ses fonctions, en désaccord avec l'amnistie des nationalistes corses du FLNC, décidée par le pouvoir politique.

Avant de tout oublier, Alain Marsaud a décidé de se retourner sur son passé de magistrat et d'homme politique. Il nous livre ici le récit de plusieurs vies menées avec passion.

La terreur dans Paris en 1985-1986, les interrogatoires de Georges Ibrahim Abdallah et d'Anis Naccache, l'arrestation du réseau Saleh et l'affaire Gordji restent les moments marquants de sa carrière de magistrat. Il a également eu à superviser les grands dossiers du terrorisme, dont celui d'Action directe : il est sur les lieux le soir de l'assassinat de Georges Besse et sera l'un des premiers à interroger Jean-Marc Rouillan après son arrestation.

Député de la Haute-Vienne de 1993 à 1997, Alain Marsaud a aussi goûté aux illusions et aux déceptions de la vie politique, d'un amendement contesté portant son nom jusqu'à la dissolution de 1997.

Fort de son expérience, il s'est spécialisé dans les questions de sécurité, nationale et internationale, et propose des pistes de réflexion tant sur la nécessaire réforme de la justice que sur la lutte antiterroriste après le 11 septembre.

*Enfant du Limousin, Alain Marsaud, aujourd'hui directeur dans un grand groupe international, a connu un destin exceptionnel qui lui a notamment permis de croiser Yasser Arafat, Bill Clinton, Li Peng, le colonel Kadhafi et... Madonna.*

B 25336.5  04.02  
ISBN 2.207.25336.8  
19 €

